

Le Maire certifie que la présente
pièce a été publiée
par voie dématérialisée,
le : 03/04/2024

Accusé de réception en préfecture
064-216401026-20240318-24_08409-AR
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

Par délégation du Maire
Marc Andrieu
Directeur général adjoint

DÉCISION DU REPRÉSENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

DÉSIGNATION DE LA CONSULTATION

<i>Service :</i>	Événementiel - Animation
<i>Date Limite de Réception des offres :</i>	15/03/2024
<i>Nature de la prestation :</i>	Fourniture de vaches pour les Fêtes de Bayonne 2024
<i>Mode de Passation :</i>	Procédure adaptée ouverte article 27 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2122-22-24 du code des collectivités territoriales,

Vu la délégation du conseil municipal en date du 10 juillet 2020 portant
délégation d'attributions du conseil municipal au maire,

DECISION

Après l'analyse de l'unique proposition, fondée sur l'ensemble des critères
d'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur décide de retenir l'offre de SARL
LES GANADERIAS REUNIES, pour un montant de 7 960 € HT.

Bayonne, le 18 mars 2024

Par délégation du conseil municipal
Le représentant du pouvoir adjudicateur
Jean-René Etchegaray
Maire de Bayonne